



Papacharlie

✉ B.P. 10576 - Bâtiment 7400
Zone technique
Route des anniversaires
75721 Roissy-Charles De Gaulle cedex
☎ 01-48-62-02-02
Fax 01-48-62-07-07
✉ contact@papa-charlie.com
Site : <http://www.papa-charlie.com>

Contact : **Mouhiba ABDELKAFIR**

Papacharlie

Créée en mai 1997, l'association est née à l'initiative de l'établissement public Aéroports de Paris, d'où son appellation Papacharlie issue du code de l'aviation civile. Il s'agit d'un partenariat avec les conseils généraux et les services de l'Etat des 5 départements franciliens : la Seine-et-Marne, la Seine-Saint-Denis, le Val d'Oise, la Seine-et-Marne et l'Essonne. Elle compte actuellement 5 salariés.

Roissy-Charles de Gaulle, en Seine-et-Marne

Papacharlie intervient au cœur de banlieues très denses en activités, celles des plate-formes aéroportuaires de Roissy-Charles de Gaulle et de Orly. Les transports en commun ne sont pas adaptés aux horaires décalés pratiqués sur les bassins d'emploi concernés par le dispositif. De plus, l'isolement des plate-formes, pour des raisons de sécurité, complique terriblement les liens entre lieux de travail et domiciles.

La location de voitures

Le dispositif vise à favoriser l'égalité des chances en matière d'accès à l'emploi en mettant à disposition, pour une contribution préférentielle, un véhicule permettant au salarié de postuler au poste proposé. Le but est de permettre l'autonomie des personnes au bout d'un certain temps. Depuis mai 2005, un partenariat avec le Fonds d'action sociale du travail temporaire (Fastt) permet de trouver des solutions de mobilité pour les intérimaires.

Avant la location, un entretien individuel présentant l'association et responsabilisant le futur utilisateur a lieu. Un contrat écrit concernant les droits et devoirs de la personne louant

le véhicule est signé. Tous les mois le véhicule est révisé et la contribution est payée. Un réseau de structures agréées (associations, services de mairies, structures d'accompagnement vers l'emploi...) des cinq départements oriente les personnes ayant besoin d'un appui mobilité vers l'association Papacharlie. Le dispositif tend à se développer.

Personnel : dans chaque agence, une assistante chargée des relations avec la clientèle et un chef de parc sont présents. Un commercial travaille avec les prescripteurs sociaux et les entreprises, plus difficiles à contacter, pour présenter le dispositif.

Structures : 2 agences, à Orly et Roissy. Il existe un centre d'accueil unique de réception des appels pour les demandes de location, situé à Roissy ; des informations générales y sont disponibles.

Nombre de voitures : environ 100. Ce sont des véhicules bas de gamme, neufs et anciens.

Tarif: 35 € / semaine pour les intérimaires Fastt. La contribution versée par le bénéficiaire s'élève à 127 € / 30 jours.

Assurance, maintenance, forfait kilométrique : compris

Durée de la location : en fonction de la nature du contrat de travail de la personne recrutée. Une location de 8 mois est possible pour un CDD, et peut aller jusqu'à 4 mois pour un CDI.

Secteur géographique : zones aéroportuaires, Ile-de-France, avec une limite d'environ 40 km du domicile. Chaque conseil général finance l'action pour son public.

Un bouleversement au sein de l'association

L'année 2005 a été perturbée du fait du décès du directeur de l'association. Se réapproprié les fonctions dont il avait la maîtrise a été difficile. De plus, la gestion du parc automobile et les réponses à la demande sont complexes. Les questions financières sont également préoccupantes. L'association dépend des financements publics et des dons. L'importance de l'action engage des frais de fonctionnement conséquents : entretien, assurances, frais de structures des deux agences de location...

Papacharlie, une association reconnue

Depuis sa création, 2 000 personnes ont eu accès à l'emploi. Papacharlie est à la fois reconnue par les prescripteurs qui font appel à elle, par les bénéficiaires satisfaits et par d'autres structures intéressées qui la démarchent. Enfin l'association a été reconnue « entreprise citoyenne » par l'ONU à travers la Charte Global Compact. Si les moyens financiers le permettent, l'association souhaite mettre en place le covoiturage et renouveler le parc.

Des conseils...

Mutualiser les compétences et savoir-faire de chaque association. Il est dommage de voir se développer des associations qui entrent en concurrence lors des demandes de financement parce qu'elles oeuvrent pour le même public et sur un même créneau. Il est plus judicieux de développer une même activité sur plusieurs sites. Le plus dur est d'avoir un financeur stable.